L'emploi public territorial

Tout comprendre en 5 min !

Les données de l'emploi public territorial

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- *Article L.452-34 5° du Code général de la fonction publique*
- *Article L.452-35 7° du Code général de la fonction publique*

L'EMPLOI PUBLIC EN FRANCE

1/ Données générales

L'emploi public représente 1/5ème (20%) de l'emploi global en France (Métropole + DOM).

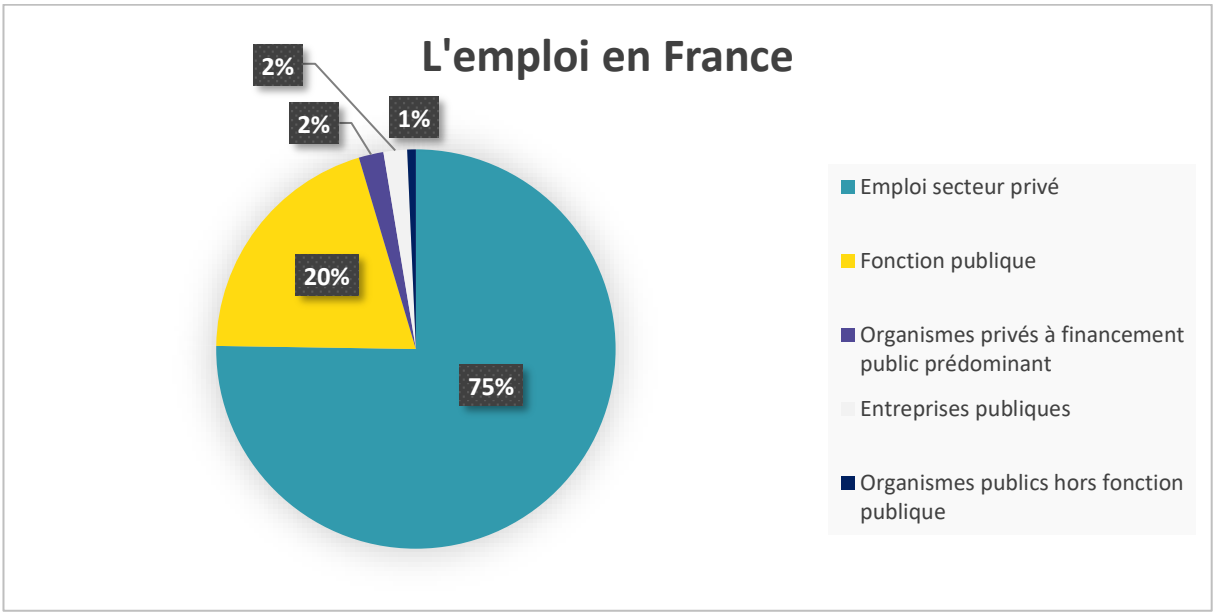

L'emploi public concerne environ 6 millions de personnes en France (métropole + DOM) en ajoutant aux effectifs de la fonction publique ceux des emplois aidés, des organismes publics hors fonction publique et des entreprises publiques.

LICENCE OUVERTE OPEN LICENCE

Au cœur de cet emploi public, la fonction publique demeure largement prédominante. Ainsi, au 31 décembre 2020, 5,66 millions d'agents travaillent au sein de la fonction publique en France métropolitaine et dans les DOM (hors Mayotte) au sein d'organismes dont le statut commun de recrutement est le droit public. À ces agents publics s'ajoutent 35.500 contrats aidés qui relèvent, pour leur part, du droit privé.

Source : *Annexe « Jaune » au projet de loi de finances pour 2023 : rapport sur l'état de la fonction publique et les rémunérations.*

2/ L'approche juridique et économique

2-1/ L'APPROCHE ECONOMIQUE

L'emploi public concerne les personnes employées par les « administrations publiques » telles qu'elles sont définies par la comptabilité nationale. Le référentiel de la comptabilité nationale est identique dans l'ensemble des pays membres de l'Union européenne. Il découle de la résolution du Conseil européen du 17 juin 1997 sur le pacte de stabilité et de croissance et du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance transposé par la *loi organique n°2012-1403 du 17 décembre 2012*. Ce référentiel est le seul qui soit commun à l'ensemble des administrations publiques françaises. La comptabilité nationale permet ainsi d'obtenir le montant global des dépenses et des recettes de l'ensemble des administrations publiques. Les administrations publiques (APU) sont l'ensemble des organismes dont la fonction principale est la production de services non marchands, la redistribution des richesses nationales ou la régulation de l'économie.

Ce référentiel distingue trois sous-secteurs au sein de la sphère « administrations publiques » :

- Les administrations publiques centrales (APUC), qui regroupent l'État et ses ministères ainsi que les organismes divers d'administration centrale (ODAC), catégorie qui regroupe ses agences tels que Météo France, Pôle emploi, les universités etc.

- Les administrations publiques locales (APUL), constituées par l'ensemble des collectivités territoriales (régions, départements, communes et groupements de communes) et les organismes divers d'administration locale (par exemple : caisse des écoles, collèges et lycées…)

- Les administrations de sécurité sociale (ASSO), qui regroupent les hôpitaux et l'ensemble des régimes de Sécurité sociale (régimes généraux et régimes spéciaux) ainsi que les régimes de retraite complémentaire et l'assurance chômage.

2-2/ L'APPROCHE JURIDIQUE.

Dans cette approche, l'emploi public inclut les emplois pris en compte dans l'approche économique mais s'étend à des organismes qui n'entrent pas dans la définition comptable des APU. Dans cette approche, les administrations publiques se répartissent comme suit :

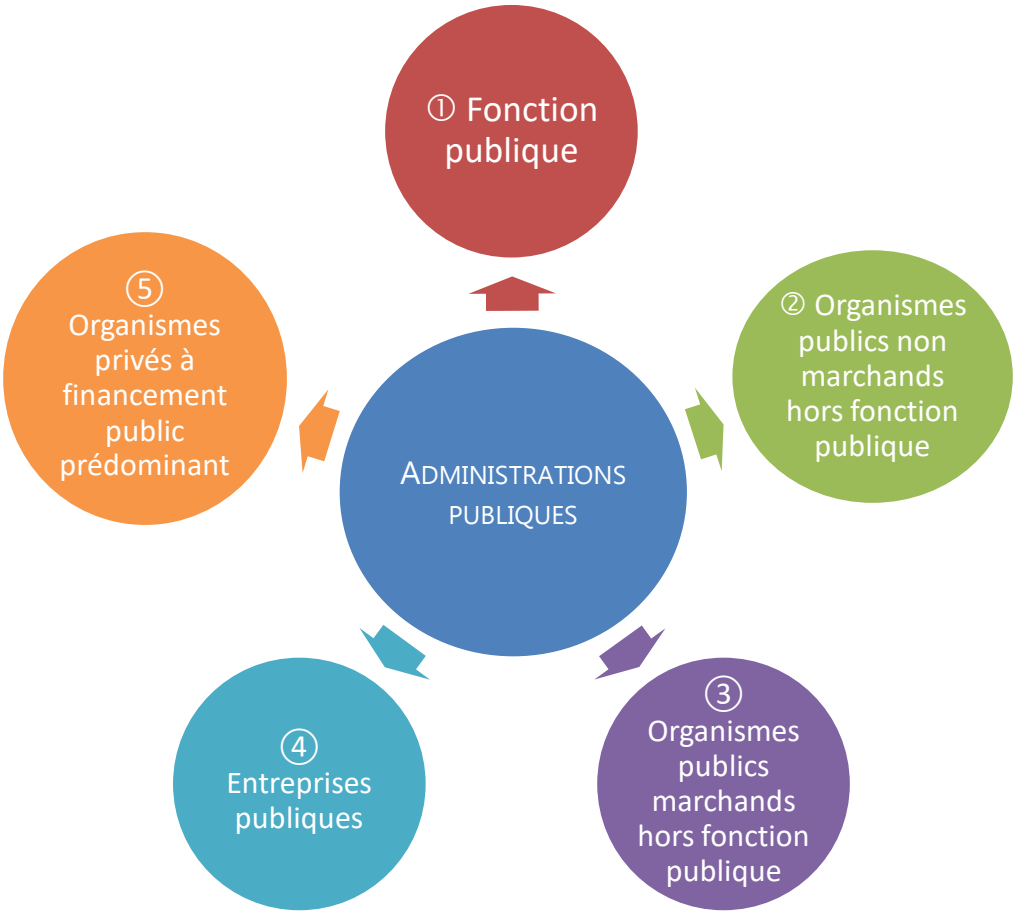

Légende :

- *Les organismes publics non marchands hors fonction publique : GIP nationaux et locaux non marchands, groupements de coopération sanitaires, agences départementales d'insertion, associations syndicales autorisées, associations foncières urbaines ou de remembrement, organismes consulaires, EPIC nationaux et locaux non marchands (ex : office de tourisme en EPA)*
- *Les organismes publics marchands hors fonction publique : les OPH, les Epic locaux marchands (ex : office de tourisme en EPIC)*
- *Organismes privés à financement public prédominant : Associations non marchandes, les organismes de protection sociale, les hôpitaux privés à but non lucratif, les SAFER.*
- *Les entreprises publiques. Il s'agit des entreprises publiques nationales comme La Banque de France, la RATP, SNCF, La Poste, EDF, Aéroports de paris, grands ports maritimes, UGAP, etc.*

Quelle que soit l'approche, il s'avère que parmi les administrations publiques, la fonction publique demeure largement prédominante. Ainsi, au 31 décembre 2020, 5,66 millions d'agents travaillent dans la fonction publique en France métropolitaine et dans les DOM (hors Mayotte) au sein d'organismes dont le statut commun de recrutement est le droit public.

La fonction publique est constituée de 3 entités :

- La fonction publique d'Etat
- La fonction publique territoriale
- La fonction publique hospitalière

La fonction publique

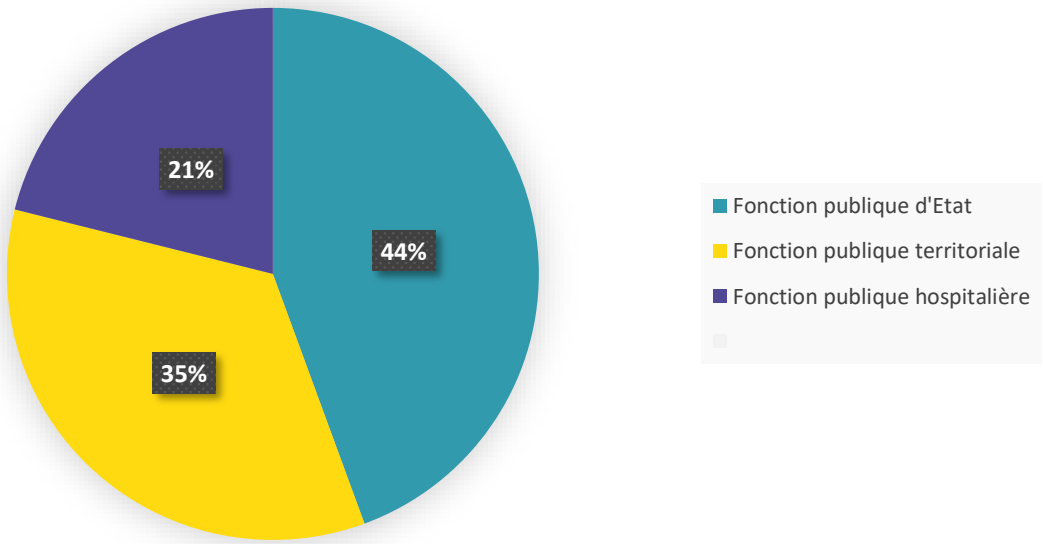

- La fonction publique d'État représente 2.521.300 agents soit ➔ 44,54%
- La fonction publique hospitalière représente 1.207.000 agents soit ➔21,32%
- La fonction publique territoriale représente 1.931.800 agents soit ➔ 34,13%.

→ *Annexe « Jaune » au projet de loi de finances pour 2023 : rapport sur l'état de la fonction publique et les rémunérations.*

- Dans la Région Centre Val de Loire les effectifs sont évalués à 69000 agents au 31 décembre 2020.

→ *INSEE Stabilité des effectifs dans les fonctions publiques d'État et territoriale entre 2011 et 2020 entre Val-de-Loire 12 juillet 2023*

Ces chiffres, sur l'ensemble des 3 fonctions publiques ne prennent pas en compte les contrats aidés, au nombre de 35.500

L'EMPLOI PUBLIC TERRITORIAL EN FRANCE

251 métiers dans la fonction publique territoriale

La connaissance des caractéristiques et de l'évolution de l'emploi public territorial s'apprécie à travers diverses sources d'informations :

- Le CNFPT publie un *répertoire des métiers* qui complète l'approche juridique et économique. C'est un outil de gestion des ressources humaines et de GPEEC mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements qui présente l'intégralité des 251 métiers de la fonction publique territoriale à travers des fiches et des référentiels. Il permet de mieux connaître les carrières territoriales et les missions du service public local.

- La DGAFP publie un *rapport annuel sur l'état de la fonction publique* qui retrace et analyse la situation des 3 fonctions publiques.

- La FNCDG et l'ANDCDG publient chaque année un *panorama de l'emploi public territorial.* Issu des informations collectées via l'application « données sociales », il dresse un tableau exhaustif de l'emploi public territorial, de ses caractéristiques, de ses tendances et de ses évolutions.

- L'INSEE supervise le système d'information sur les agents des services publics (SIASP), créé en 2009 qui *recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Il couvre les agents en poste en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, hors Mayotte. Le SIASP s'inscrit au sein du Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (SIERA) mis en place au niveau européen.*

La base de données SIASP comporte l'ensemble des salariés dont la catégorie juridique de l'employeur est celle d'une personne morale ou d'un organisme soumis au droit administratif. Ce champ est plus large que le seul périmètre des trois versants de la Fonction publique (Fonction publique de l'État, Fonction publique territoriale et Fonction publique hospitalière).

Le SIASP est alimenté par cinq sources administratives différentes : les Fichiers de paie de l'Etat, le Fichier des militaires, le Fichier de la Trésorerie générale pour l'Etranger, la Déclaration Annuelle des Données Sociales progressivement remplacée par la Déclaration Sociale Nominative. Par la constitution d'un fichier statistique, à partir de plusieurs sources administratives, le système d'information sur les agents de la fonction publique (SIASP) permet de connaître les effectifs, les caractéristiques d'emploi, les volumes de travail et les rémunérations des agents des 3 versants de la fonction publique.

Le système d'information sur les agents des services publics (Siasp), actualisé chaque année, recense les données sur l'emploi des agents des trois fonctions publiques (FPE, FPT, FPH), dans une dimension nationale mais aussi territoriale (jusqu'au niveau zone d'emploi pour les produits sur mesure). Les dernières données disponibles portent sur l'année 2019. L'INSEE en extrait une synthèse dénommée *INSEE première*.

© Source : *INSEE*

- La DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) rattachée au Ministère de l'intérieur publie chaque année un bulletin statistique sur les effectifs de la fonction publique. Le *dernier bulletin* date de décembre 2020

- Les Centres départementaux de gestion de la Région Centre :

- Animent un *observatoire régional de l'emploi public*.

- Mettent également à disposition *l'outil « données sociales »*. Chaque centre départemental de gestion de Métropole et d'outre-mer collecte annuellement des données auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Ces données portent sur les effectifs, les mouvements de personnel, le temps de travail, le handicap, l'absentéisme, la santé et la sécurité, la formation, etc. Après transmission de ces éléments, chaque collectivité territoriale ou établissement public peut obtenir auprès de son centre de gestion des synthèses reprenant les données sur des thématiques telles que l'absentéisme, l'égalité femmes-hommes, une comparaison avec l'année n-1, etc. Ces synthèses ont vocation à faciliter le pilotage de la politique des ressources humaines, à favoriser le dialogue social et à valoriser les données RH auprès des élus, de l'encadrement et des agents.

LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE
Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :
Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour

LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE
Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :
Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour
LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE